

Assainissement collectif

L'assainissement collectif, ou assainissement des agglomérations, vise à collecter les eaux usées issues de l'activité humaine et à les transporter jusqu'à un site de traitement afin de les épurer avant leur rejet au milieu naturel. En Saône-et-Loire, 3/4 de la population est desservie par l'assainissement collectif.

Le Département met en avant trois grands enjeux pour l'assainissement collectif en Saône-et-Loire :

- > développer une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement,
- > maîtriser la collecte des effluents et leur transit jusqu'au traitement,
- > améliorer le fonctionnement global des systèmes d'assainissement qui rejettent dans des milieux aquatiques sensibles.

Développer

La gestion patrimoniale se déroule sur le long terme. Elle prend en compte les nécessités :

- > de maintien en bon état,
- > de renouvellement du système d'assainissement ; les réseaux d'assainissement constituent un patrimoine important, à gérer sur le long terme, avec une connaissance précise de l'existant, ce qui reste largement à améliorer en milieu rural.

Le Département apporte une assistance technique aux collectivités éligibles pour les aider à mettre en œuvre ce type de gestion.

Maîtriser

La collecte des effluents peut connaître de nombreux problèmes avec le temps et sérieusement affecter le fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement.

La maîtrise, au mieux, de la collecte par le réseau est un enjeu fort pour éviter de perdre des effluents ou de collecter des eaux non désirées (eaux pluviales notamment).

Dans le cadre de l'assistance technique, des techniciens du Département travaillent quotidiennement dans ce but aux côtés des collectivités.

Améliorer

Le traitement des eaux usées permet de préserver le milieu aquatique des pollutions.

En cas de défaillance, la qualité du milieu peut être dégradée. Les conséquences pour l'écosystème peuvent être graves, en particulier lorsque le milieu aquatique est fragile.

Les systèmes d'assainissement dont les rejets ont lieu dans des milieux aquatiques sensibles doivent faire l'objet d'investissements prioritaires pour minimiser les risques de défaillance.
Le Département apporte une contribution financière aux travaux de réhabilitation de ces systèmes d'assainissement.

Toutes les infos utiles

Les systèmes d'assainissement dont les rejets ont lieu dans des milieux aquatiques sensibles doivent faire l'objet d'investissements prioritaires pour minimiser les risques de défaillance.

Le Département intervient de deux façons complémentaires pour les collectivités exerçant la compétence assainissement :

- > il apporte une assistance technique, des conseils et peut réaliser sur demande des missions de contrôle de leurs installations
- > il propose des aides financières pour les des travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement



Département
de Saône-et-Loire

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser